

Lettre ouverte à Monsieur BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale

Monsieur le Ministre,

Lors de votre discours de début d'année vous avez souligné « *l'engagement constant du gouvernement et son exigence* » pour faire face à « *l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés* » dans le cadre de l'école.

Ce discours ambitieux et mobilisateur ne fait aucune allusion à la mission formation professionnelle et continue de l'Education Nationale assurée depuis plus de 40 ans par le réseau des GRETA.

Cet oubli n'est pas nouveau ! La formation continue des adultes créée en 1974 a toujours été dans l'ombre et reste le parent pauvre de notre institution.

Et pourtant, cette mission essentielle de l'Education Nationale peut compter sur « les ambassadeurs de la formation tout au long de la vie » que sont les conseillers en formation continue. Ceux-ci contribuent quotidiennement au rayonnement et au dynamisme de ce réseau qui :

- Est un employeur important (plus de 8000 équivalents temps plein)
- Génère des richesses (480 522 502 € de chiffre d'affaires en 2016)
- Assure sa propre solvabilité sur le marché concurrentiel de la formation
- Rémunère plus de 33 000 intervenants...

Cette réalité et ces résultats des GRETA, malgré le travail engagé au sein du groupe GT 15 dédié aux métiers de la formation continue des adultes, **n'a pas abouti** concernant la situation des conseillers en formation continue.

Pour rappel, les syndicats présents portaient unanimement les revendications suivantes :

- Revalorisation de la prime de CFC jamais revalorisée depuis 1990 soit plus de 27 ans en dehors de l'augmentation générale du point d'indice
- Transformation de l'indemnité de sujétion spéciale de CFC en bonification indiciaire (NBI)
- Mise en œuvre d'une véritable égalité dans les possibilités d'évolution de carrière des CFC
- Aménagement des modalités d'accès à la classe exceptionnelle comme catégorie cible pour les CFC
- Clarification et harmonisation des fonctions, des missions et des indemnités de directeur opérationnel exercées par des CFC

Plus de 1330 conseillers en formation continue sont affectés à temps complet à la mission formation continue au sein de l'Education Nationale. Nous consacrons toute « *notre énergie* » et tout « *notre professionnalisme* » pour offrir aux jeunes et aux adultes une nouvelle chance de réussite dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Au-delà des publics salariés, nous avons une attention particulière pour « *les plus fragiles et les plus démunis* ». Nos missions répondent aussi à cette « *exigence de solidarité* » et de « *lutte contre les inégalités* ».

Pour répondre à l'égalité d'accès à la formation des demandeurs d'emploi et des salariés, nous faisons preuve nous aussi d'un « *volontarisme pédagogique de tous les instants* » en assurant la promotion et la mise en œuvre d'actions de formation sur tous les territoires, même les plus isolés.

Et pourtant, toutes les actions engagées, même les plus exemplaires, sont invisibles au sein de notre tutelle à tel point que le métier de conseiller en formation continue ne jouit plus aujourd'hui d'attractivité et connaît d'importantes difficultés de recrutement.

Par ailleurs, cette image fortement dégradée s'accompagne d'inégalités criantes au sein de notre famille professionnelle. Les conseillers en formation continue n'ont pas de perspectives d'évolution de carrière réelles, pas d'accès pour les titulaires issus des concours CPIF au corps des agrégés, des inspecteurs... Les conseillers en formation continue sont exclus de la liste des 80 % qui auront un accès fonctionnel à la classe exceptionnelle....

Notre mission au sein de l'Education Nationale n'est-elle pas exceptionnelle ?

Cadres de l'Education Nationale, nous prenons part au pilotage opérationnel et au développement des GRETA sur le terrain et à l'échelon académique en lien avec les orientations nationales et régionales.

Après un investissement de nombreuses années, les conseillers en formation continue qui souhaitent faire valoir leur droit à la retraite, sont indignés par le montant de celle-ci dans la mesure où l'indemnité de sujétion, exempte de toute autre, n'est pas intégrée pour les titulaires dans le calcul de la pension retraite : **1300 € net de retraite pour un emploi de cadre.**

A l'évidence, la forte dégradation des conditions d'exercice du métier de conseiller en formation continue s'accompagne d'un manque de considération de notre propre ministère.

La rigueur et l'adhésion collective au projet national que vous espérez de l'ensemble des professionnels de l'Education Nationale s'appliquent-elles aussi à nous, alors que la mission formation continue de l'Education Nationale est absente des discours de notre ministère ?

A l'heure où un nouvel élan politique s'appuyant sur la liberté d'action et d'initiative des « *premiers de cordées* », engage notre pays sur une série de réformes ambitieuses, notamment dans le cadre de la formation professionnelle et de l'alternance, parlant même à ce propos d'un véritable « *BIG BANG* », nous ne doutons pas de l'intérêt que vous aurez à prendre connaissance de ce courrier.

Les conseillers en formation continue, conscients de ces nouveaux enjeux, resteront les « *premiers de cordées* » qu'ils ont toujours été dans le défi permanent de lier emploi et formation.

Il relève de votre volonté d'inscrire dans les actes que la fonction de conseiller en formation continue soit prise enfin en considération dans toute sa dimension, afin que les conseillers en formation continue soient reconnus puisqu'ils participent aussi « *au succès collectif au service de l'école de la République* ».

Ne disiez-vous pas selon la formule d'Henri BERGSON « *Il faut agir en homme de pensée et penser en homme d'action* » ?

Vous nous « *assurez de votre soutien constant et que vous êtes là pour soutenir notre engagement* ». Un contact avec votre cabinet en novembre 2017 a permis à l'Association des Conseillers en Formation Continue (ANACFOC) de poser les premiers éléments d'analyse concernant la mission formation continue au sein de l'Education Nationale et notre rôle. Celle-ci est toujours dans l'attente d'une réactivation de ces échanges et nous souhaitons qu'ils se poursuivent au plus haut niveau en votre présence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Conseiller en formation continue

Prénom NOM : Académie de : Signature :
--